Charte des associations de bénévoles du CHU

L'assocaition Charline est signataire de cette charteCharte des associations de bénévoles à l'hôpital

Les associations de bénévoles à l'hôpital interviennent dans le cadre général de la mission des établissements sanitaires et sociaux, en complémentarité avec le personnel.

Chaque association de bénévoles apporte leurs réponses aux personnes accueillies dans ces établissements ; elle est amenée à agir en complémentarité avec d'autres associations.

Dans le cadre de cet accord, les associations signataires de la charte s'engagent à :
- agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun,
- n'intervenir ni dans le domaine médical ni paramédical ni administratif,
- respecter le confidentialité des informations qui pourraient leur parvenir, concernant tant l'établissement et le personnel que la personne elle-même,
- travailler en liaison avec l'équipe soignante.

L'actions des bénévoles de l'hôpital est une action associative, collective et organisée, dont la qualité est garantie par les engagements suivants :
- les associations signataires de la charte assurent la sélection des bénévoles qu'elles mandatent,
- elles leur donnent une formation adaptée,
- elles assurent le suivi et l'encadrement des équipes,
- elles assurent une régularité et une continuité dans le cadre de l'engagement prévu.

Les associations de bénévoles à l'hôpital inscrivent leur action spécifique dans le projet d'établissement pour la prise en compte de la personne dans sa totalité.